



REGLEMENT INTERIEUR 2018 - DUO NOCTURE DES LEINS 2018

Article 1. Trail nocturne de 14 km et 360 m de dénivelé en équipe de deux, ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie). Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés. Ravitaillements : un sur le parcours et un à l'arrivée.

Article 2. Les inscriptions se font : en ligne : <http://run-evasionchrono.com/> sur place : Le 1 juin 2018 à Fons outre Gardon au foyer de 18h00 à 20h00.

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet : fiche d'inscription dûment remplie, photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFA, Triathlon) pour chaque équipier, règlement de 22€ par équipe (à l'ordre de l'office des festivités de Fons outre Gardon). Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Toute annulation d'inscription se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

Article 3. Le retrait des dossards aura lieu au foyer de Fons outre Gardon (Gard), le 1 juin 2018 de 18h00 à 20h00.

Article 4. Le départ de la course sera donné à 21h sur la place du village devant la mairie. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 5. Résultats : pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au passage du porteur de la puce), **dossard visible sur le devant**. Des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site de <http://run-evasionchrono.com/> et de <http://trailsfons.fr>

Article 6. Récompenses aux 3 premières équipes *femme*, 3 premières équipes *homme*, 3 premières équipes *mixte*.

Article 7. Matériel obligatoire : ravitaillement et réserve d'eau personnelle, lampe frontale, ou à main, par coureur.

Article 8. L'organisation de l'événement, est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident (les licenciés sont déjà couverts).

Article 9. Tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course données lors du briefing d'avant départ à 20h55, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Duo nocturne de Fons.

Article 10. Nous invitons l'ensemble des participant à respecter le label Gard pleine nature. Il est rappelé que la course se fait dans le respect de l'éthique sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.

